CBo DÉVELOPPEMENT

AVIS DE CONCERTATION PRÉALABLE

Projet d'aménagement du parc d'activités ACTIS 2 à Sainte-Marie

CBo Développement, immatriculée sous le numéro SIREN 524 758 885, en qualité de maître d'ouvrage, informe le public de l'organisation, à son initiative et en application du I de l'article L.121-17 du Code de l'environnement, d'une concertation préalable relative au projet d'aménagement du parc d'activités ACTIS 2.

Le projet est situé sur la commune de Sainte-Marie, dans le secteur de La Convenance, dans le prolongement du parc d'activités ACTIS 1. Il porte sur l'aménagement d'une zone à vocation économique d'environ 9 hectares, correspondant à l'emprise opérationnelle du projet sur la parcelle cadastrée BD 0405.

Le projet vise à permettre l'accueil d'activités économiques, notamment artisanales et tertiaires, conformément à la vocation économique définie par le Plan local d'urbanisme de Sainte-Marie en vigueur.

Durée de la concertation

La concertation préalable se déroulera **du vendredi 16 octobre 2026 au vendredi 30 octobre 2026 inclus.**

Consultation du dossier

Pendant toute la durée de la concertation, le dossier de concertation préalable sera consultable sur le site internet de CBo Territoria à l'adresse suivante :

https://www.cboterritoria.com/fr/nos-actualites/actis-2

Le dossier présentera notamment les objectifs et les principales caractéristiques du projet, son périmètre et son programme d'aménagement, son insertion dans le contexte territorial et environnemental, ainsi que ses principales incidences potentielles sur l'environnement et, le cas échéant, les solutions alternatives envisagées.

Il comprendra notamment les documents et études disponibles à ce stade du projet, dont l'avant-projet d'aménagement (AVP) et le diagnostic écologique.

Participation du public

Pendant toute la durée de la concertation, le public pourra formuler ses observations et propositions par courrier électronique à l'adresse suivante :

actis2@cboterritoria.com

À l'issue de la concertation préalable, un bilan de la concertation sera établi et rendu public sur le site internet de CBo Territoria. Le maître d'ouvrage indiquera également les mesures qu'il juge nécessaire de mettre en place pour répondre aux enseignements tirés de la concertation.

CBo Développement
Maître d'ouvrage du projet ACTIS 2